



Mode d'emploi pour votre demande d'aménagement * d'un ouvrage électrique

* *Aménagement : déplacement, enfouissement ou suppression.*

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Mode d'emploi pour votre demande d'aménagement d'un ouvrage électrique



Ce guide est destiné à vous aider à remplir le formulaire d'aménagement d'un ouvrage électrique fourni en dernière page. Ce formulaire est à retourner complété et signé à l'adresse indiquée sur ce dernier.

Précision : le délai de réponse de nos services est conditionné par la bonne qualité des informations et documents fournis. Des documents au format numérique (photos, plans, documents scannés) et transmis par e-mail (l'adresse électronique figure sur le formulaire) facilitent le traitement de votre dossier. **L'étude de votre dossier ne peut commencer que lorsque votre dossier est complet.**

1^{ère} étape - Envoyer votre formulaire complet



Vous nous faites parvenir le formulaire ci-joint, complété, signé et accompagné des pièces nécessaires (des exemples vous sont présentés dans les pages suivantes). Le formulaire et les documents nous permettent d'étudier votre demande d'un point de vue technique, financier et juridique.

**Les 4
étapes de
votre
demande**

2^{ème} étape – Étude technique, financière et juridique



Votre interlocuteur Enedis réalise des études électriques et mécaniques en veillant à l'application des textes réglementaires et juridiques afin de chiffrer la solution envisagée. Sur la base de la réglementation en vigueur et de la nature des travaux, la charge financière est répartie entre Enedis et/ou le demandeur.

3^{ème} étape - Accepter la proposition technique et financière



Votre interlocuteur Enedis vous fait parvenir une « *Proposition Technique et Financière* » environ **1 mois après la date de réception du dossier complet**. Cette proposition précise les conditions particulières éventuelles. En cas de travaux à votre charge, l'acceptation comprend le paiement d'un acompte.

4^{ème} étape - Suivre les travaux



Après acceptation de la proposition technique et financière et paiement de l'acompte le cas échéant (ou, pour les organismes publics, acceptation seule), vous êtes contacté par votre interlocuteur Enedis qui vous présente la nature et le planning de réalisation des travaux.

Pour permettre l'étude de votre dossier

Décrivez les ouvrages électriques existants

Afin de déterminer précisément les ouvrages à aménager, merci de bien vouloir reporter les ouvrages électriques existants, aériens et souterrains, sur des plans (exemples ci-après) et nous préciser l'ouvrage à aménager.

Note : Préalablement au commencement de tous travaux à proximité de nos ouvrages, vous devez engager une démarche afin d'obtenir la position des ouvrages souterrains. La Déclaration de projet de Travaux (DT) et la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sont effectuées par le maître d'œuvre auprès du guichet unique à l'adresse : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr.

Précisez la nature juridique du terrain

Merci de nous préciser si le terrain est privé, s'il s'agit d'un domaine privé (terrain privé acquis par une collectivité publique) ou bien d'un domaine public. **En propriété privée, Enedis ne prend pas en charge le financement de l'aménagement des ouvrages si ceux-ci ne sont justifiés que par la seule volonté du demandeur.** Seul le propriétaire de la parcelle sur laquelle l'ouvrage est implanté est légitime à demander son aménagement.

Exemple : travaux esthétiques, travaux privés sans autorisation d'urbanisme.

Indiquez ce qui motive votre demande

Dans le cas d'une construction, d'une modification, d'une démolition, veuillez nous fournir l'autorisation d'urbanisme acceptée correspondant à votre demande.

Le motif de la demande d'aménagement d'un ouvrage doit être indiqué afin de pouvoir appliquer les textes réglementaires, juridiques et financiers dans le domaine.

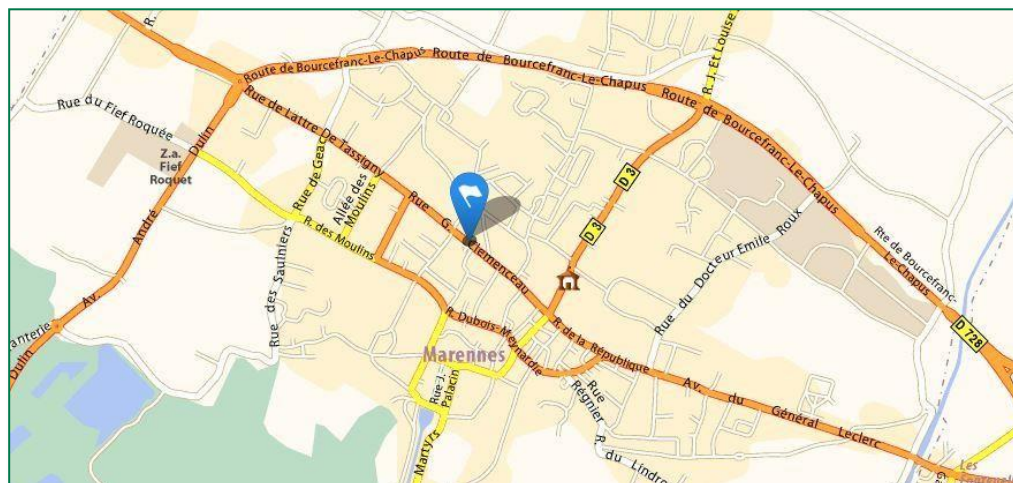
Transmettez-nous un plan de situation

Il s'agit de l'emplacement des travaux sur un plan de situation à l'échelle 1/10000^{ème} ou 1/25000^{ème}. Ces documents sont disponibles sur des sites web tels que : geoportail, Mappy, Google Maps, ViaMichelin (cette liste est non exhaustive).

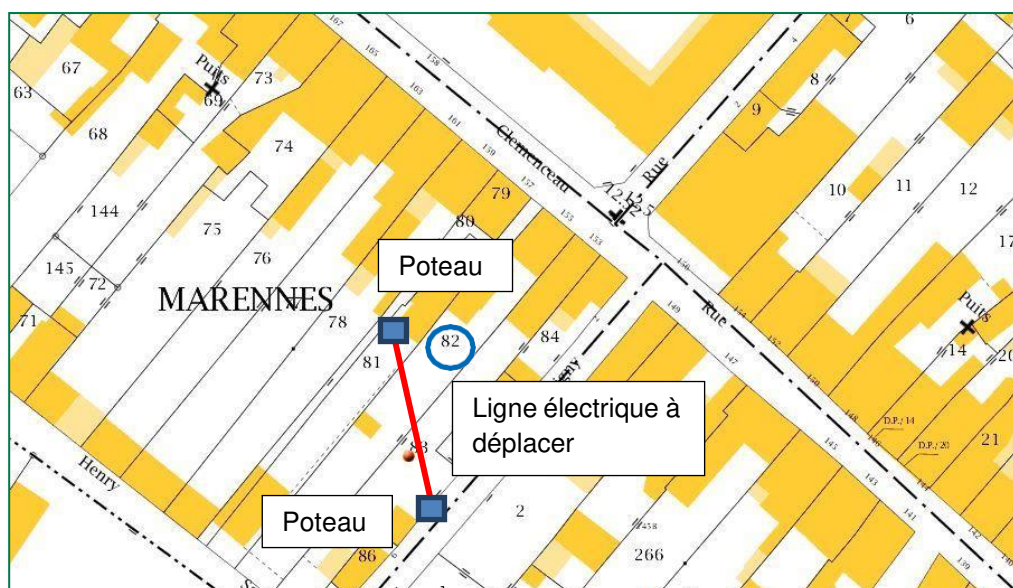
Transmettez-nous un plan parcellaire

Le plan parcellaire doit comporter le numéro de la ou des parcelles concernées (propriétaire privé) et le tracé de l'ouvrage à aménager. Pour un déplacement aérien, il doit comporter l'emplacement précis des supports (poteaux) éventuels. *Document disponible sur le site internet « cadastre.gouv.fr » ou à demander en mairie.*

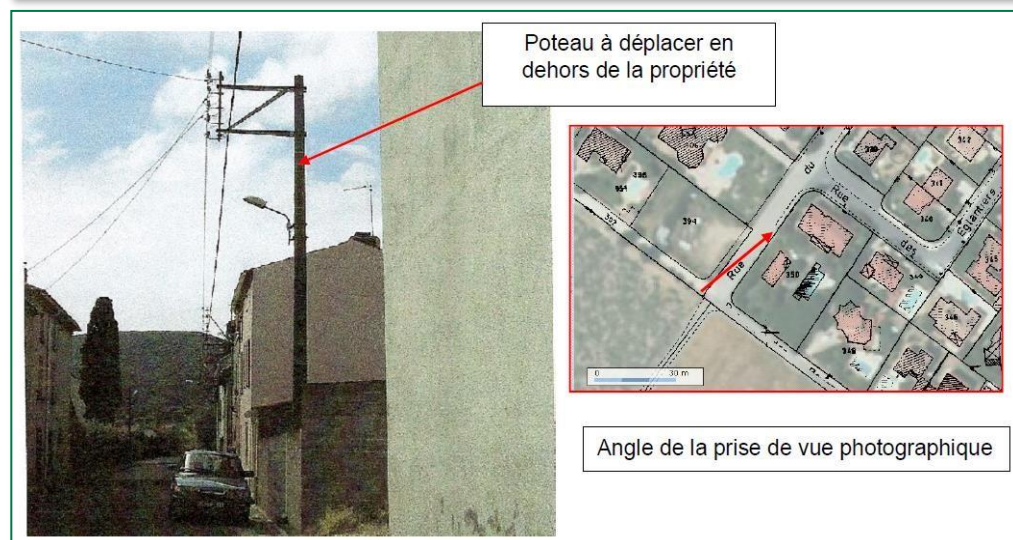
Exemple de plan de situation



Exemple de plan parcellaire



**Exemple de
photographies
de l'ouvrage à
aménager**



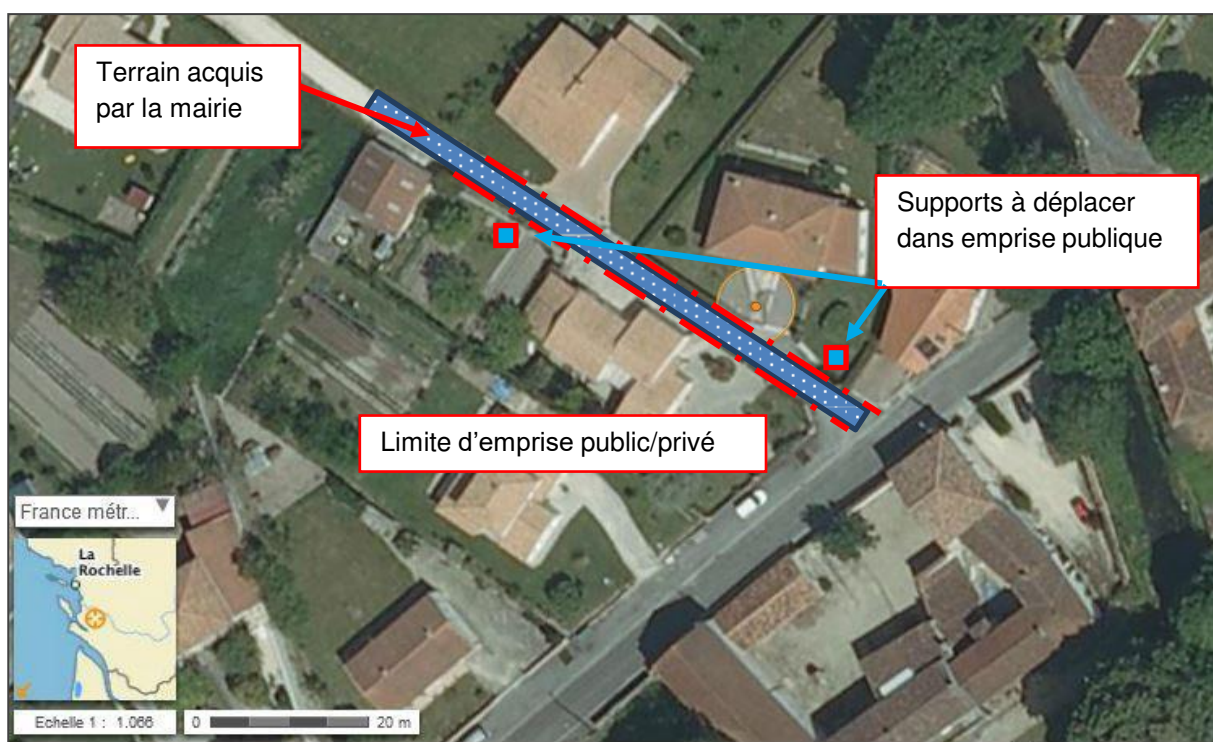
Transmettez-nous un plan

**À l'échelle
1/1000^{ème}**

ou 1/2000^{ème}

Sur lequel vous aurez précisé la position des ouvrages électriques par rapport aux travaux finis (voiries existantes, à créer, mobiliers urbains, plantations,...) et les limites parcellaires des domaines publics / privés.

Exemple pour un aménagement de voirie avec déplacement d'ouvrage aérien.



Transmettez-nous une copie complète de l'autorisation d'urbanisme

Si le projet nécessite une autorisation d'urbanisme, merci de nous la faire parvenir en entier. Certaines informations utiles à l'instruction de votre dossier figurent sur les dernières pages.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour établir votre proposition technique et financière d'aménagement d'ouvrage, nous vous remercions de compléter le formulaire et de nous le retourner à l'adresse postale ou électronique ci-dessous :

Enedis – Déplacement d'ouvrage – 65 rue de Longvic – BP 40429 – 21004 DIJON
aremabt-bourgogne@enedis.fr

Ce formulaire doit être accompagné **obligatoirement** :

- D'un plan de situation et d'un plan cadastral à l'échelle avec la localisation de votre parcelle.
- D'un plan de masse indiquant l'emplacement de l'ouvrage concerné.
- Du présent formulaire complété et signé.
- De l'autorisation administrative (permis de construire, déclaration travaux, demande d'alignement...).
- D'une photo de l'ouvrage à déplacer.
- D'un plan de coupe du bâtiment avec les hauteurs si l'ouvrage concerné gêne la construction de celui-ci.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom du demandeur :

SIRET : Interlocuteur :

Statut du demandeur :

☐ Personne physique ou morale de droit privé
(Ex : particulier, société civile, association...)

☐ Personne publique ou organisme travaillant
pour leur compte (Ex : Commune, Département,
Région, Etat)

☐ Personne physique ou morale de droit privé
(Ex : autres concessionnaires)

Adresse :

Commune :Code postal :

Téléphone :Portable :

Adresse mail :

COORDONNÉES DU DESTINATAIRE DU DEVIS (si différent du demandeur)

Nom du destinataire :

Coordonnées du destinataire :

Adresse :

Commune :Code postal :

Téléphone :Portable :

Adresse mail : SIRET :

CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE A AMÉNAGER

Section et numéro cadastral de la parcelle :

Située à : Adresse :

Commune : Code postal :

Statut juridique du terrain :

☐ Terrain privé

☐ Domaine privé (acquis par
les collectivités publiques)

☐ Domaine public

OBJET DE LA DEMANDE

Propriétaire privé et terrain privé :

☐ Construction, démolition, surélévation ou agrandissement d'un bâtiment (fournir autorisation de la commune et plans des travaux projetés avec emprise au sol, plans de coupe et hauteur de la construction)

☐ Lotissement privé (viabilisation, division)

☐ Autre à préciser :

Commentaires :

.....

.....

Travaux publics :

- ☐ aérodrome
- ☐ aïssance de voirie
- ☐ construction de route
- ☐ école
- ☐ gare ferroviaire
- ☐ lotissement communal
- ☐ centre d'apprentissage
- ☐ mairie
- ☐ salle des fêtes
- ☐ terrain de sport
- ☐ ZAC, ZI

- ☐ aménagement de rond point
- ☐ carrefour
- ☐ création d'égouts et d'eaux pluviales
- ☐ déplacement
- ☐ échangeur routier
- ☐ élargissement de chaussée
- ☐ élargissement d'un pont
- ☐ passage routier en surplomb
- ☐ plantation d'arbre
- ☐ pose de glissière de sécurité
- ☐ rectification de tracé
- ☐ voie nouvelle

Commentaires / Précisions :

.....

.....

RENSEIGNEMENT SUR LE(S) RACCORDEMENT(S) ELECTRIQUE(S)

Projet de raccordement électrique en cours ou à venir (même si le terrain est viabilisé, la demande de votre branchement est nécessaire) :

☐ Oui

☐ Non

Le demandeur a noté :

- Qu'Enedis dispose d'un délai d'un mois pour m'informer des dispositions qu'elle compte prendre.
- Qu'un délai administratif minimum de 4 mois (selon la nature des travaux) sera nécessaire pour aménager et / ou mettre en conformité l'ouvrage électrique. Ce délai débutera à la date de réception par Enedis de l'accord du devis signé, ou à la date d'envoi de la réponse d'Enedis lors de travaux à sa charge.
- Qu'en cas de financement de ces travaux par Enedis, le demandeur s'engage à réaliser son projet dans un délai de deux ans. Dans le cas contraire, Enedis sera en droit de réclamer au demandeur le remboursement des frais de modifications ou de déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

Fait à le

(Visa précédé de la mention
informatique « lu et approuvé »).